

Rapport
D'Orientation
Budgétaire
2019

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

- I CONTEXTE INTERNATIONAL, EUROPEEN ET NATIONAL
- II LOI DE FINANCES 2019
- III CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES
- IV SITUATION DE LA COMMUNE

PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2019

- I LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
- II LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
- III SECTION D'INVESTISSEMENT
- IV L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

PRÉAMBULE

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire pour les Communes de 3 500 habitants et plus, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à la nomenclature comptable M14.

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville.

Il permet à l'assemblée délibérante de présenter :

- les orientations budgétaires qui préciseront les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement
- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure et la gestion de la dette contractée

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours. Il doit aussi être mis à disposition du public par tout moyen (site internet, publication, affichage...).

Planning prévisionnel

- Conseil Municipal du 7 mars 2019 : Débat d'Orientation Budgétaire
- Conseil Municipal du 28 Mars 2019 : vote du budget primitif 2019, du compte administratif 2018 et du compte de gestion 2018.

Il est donc demandé au Conseil municipal de débattre des Orientations Budgétaires de la Commune de BERRE L'ÉTANG.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue l'occasion de faire le point sur l'environnement financier de la commune, sur les projets de l'exercice à venir et sur les perspectives financières à moyen terme compte-tenu des décisions et des programmes d'investissement déjà délibérés.

Les orientations budgétaires 2019 qui vous sont présentées sont conformes à la stratégie financière initiée dès le début de la mandature et respectent les axes du projet du mandat communal.

Il est important de souligner les résultats significatifs obtenus en termes de résultat de clôture. Le résultat final de l'exercice 2018 sera vraisemblablement aux alentours de 4 125 000 €.

La commune a été assujettie par l'État et a contribué en 2018 au redressement des finances publiques à hauteur de 965 826 € et au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) pour un montant de 49 373 €. Cette somme a été une nouvelle fois ponctionnée sur les ressources propres de la commune puisque l'État ne lui verse plus de Dotation forfaitaire depuis 2017. Ainsi, la commune doit déplorer une perte sèche de recettes de près de 11 425 000 € sur les 5 dernières années.

La commune qui avait subi en 2017 une perte imprévue de taxe foncière d'un montant de 750 000 € relative au démantèlement progressif de la raffinerie a obtenu une régularisation de 667 825 € en 2018. Cette régularisation exceptionnelle sera la dernière puisque la DRFIP prévoit à ce jour une baisse d'environ 600 000 € en 2019.

La métropole confirme par la délibération FAG-115-4932/18/CM du 13 décembre 2018 le montant de l'attribution de compensation de la commune de BERRE L'ETANG de 2018 résultant des rapports définitifs évalués par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la somme de 34 640 122 €.

À ce sujet, l'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre de conventions de gestion qui sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018 pour certains transferts de compétences à la Métropole. Il s'agit de :

- La gestion du port de plaisance qui a pris fin le 31/03/2018
- Le Plan Local d'Urbanisme qui a pris fin le 31/05/2018
- La GEMAPI qui a pris fin le 31/12/2018
- Les abris de voyageur qui a pris fin le 31/12/2018
- Les bornes à incendie convention reconduite pour l'exercice 2019
- Le réseau pluvial convention reconduite pour l'exercice 2019
- La concession de la distribution d'électricité et de gaz pris en charge par le SMED 13 à compter du 01/01/2019
- Les aires d'accueil des gens du voyage pris en charge par la Métropole à partir du 01/01/2019

Le montant prévisionnel des charges transférées a été évalué par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à **503 834** € (hors investissements liés à la compétence réseau pluvial).

Pour rappel, la commune s'engage à avancer les dépenses et à recouvrer les recettes pour les transferts de la Métropole qui font l'objet de conventions de gestion. Ces opérations se neutralisent par un mécanisme de remboursement des dépenses à la commune et de reversement des recettes à la Métropole.

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

I – CONTEXTE INTERNATIONAL, EUROPEEN ET NATIONAL

L'expansion mondiale s'essouffle.



Le Fonds Monétaire International - FMI - revoit à la baisse la croissance mondiale et annonce la réduction de -0,2% de ses prévisions pour 2019. L'économie mondiale devrait donc connaître une croissance de 3,5 % en 2020.

Les estimations d'expansion du FMI qui s'infligent des sanctions douanières et revoit même à la hausse ses Japon.



l'Allemagne verra son PIB chuter de +1,9% à +1,3%

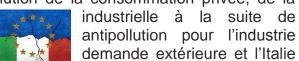
pour les Etats-Unis et la Chine réciproques sont inchangées prévisions concernant

Inversement, l'Europe sera la principale victime d'une dégradation de la conjoncture en partie à cause des effets négatifs des augmentations de droits de douane décrétées par les États-Unis et la Chine plus tôt pendant l'année 2018, avec un PIB revu de +1.9% à +1.6%.



Dans le détail. notamment faiblesse de la l'introduction de nouvelles

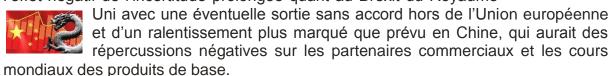




automobile et de la réduction de la de +1% à +0,6% en raison de la faible demande intérieure, de la hausse des coûts des emprunts et des rendements de titres souverains qui demeurent élevés.

La France sera relativement épargnée (-0,1 point à 1,5%) en dépit de "l'impact négatif des protestations" sociales entamées fin novembre et dont nul ne sait quand elles s'achèveront à ce jour.

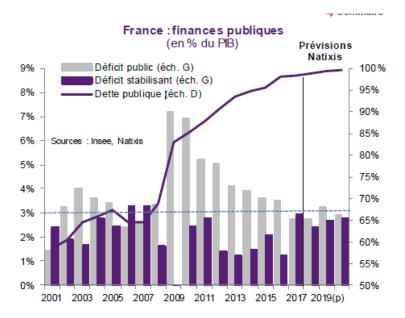
En plus de tensions commerciales accrues, divers facteurs pourraient entraîner une détérioration supplémentaire de l'évaluation des risques qui aurait des conséquences négatives pour la croissance, particulièrement dans le contexte d'un endettement public et privé élevé. Il s'agit notamment de l'effet négatif de l'incertitude prolongée quant au Brexit du Royaume-



La principale priorité commune consiste à coopérer au niveau international pour résoudre les différends commerciaux rapidement et réduire l'incertitude qui en résulte.

II - LOI DE FINANCES 2019

Pour 2019, la loi de finances (JO du 30/12/2018) qui prévoit un déficit de 2,8% s'inscrit dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement.



Cette augmentation sera due notamment à la transformation du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) en réduction de cotisations patronales (20 milliards d'euros). La dette publique de la France, fruit de l'accumulation des déficits au fil des ans, est aujourd'hui établie à 2.323 Md €, ce qui équivaut à 98,6% du PIB.

Le gouvernement prévoit que ce taux devrait baisser de 6 points d'ici 2022.

Principales données financières 2019

Contexte macro-économique

Croissance France	1,7%
Croissance Zone €	2,1%
Inflation	1,4%

Administrations publiques

Croissance en volume de la dépense publique	0,6%
Déficit public (% du PIB)	2,8%
Dette publique (% du PIB)	98,6%

Collectivités locales

Transferts financiers de l'Etat	111 449 millions €
dont concours financiers de l'Etat	48 645 millions €
dont DGF	26 953 millions €

Point d'indice de la fonction publique en 2018
 56,2323 € depuis le 1er février 2017

Les grandes lignes du projet de loi de finances 2019 sont :

- Augmentation du pouvoir d'achat (plus de 6 milliards d'euros) :
 - suppression de la deuxième tranche de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, réduction des cotisations chômage et maladie,
 - exonération des heures supplémentaires de cotisations sociales à compter de septembre 2019;
- Travail: 2,5 milliards d'euros seront investis pour traiter en profondeur les causes du chômage (le taux de chômeurs tourne autour de 9% en 2018); les entreprises bénéficieront de la transformation du CICE en allégements pérennes de charges, de la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, et d'une fiscalité simplifiée par la suppression d'une vingtaine de petites taxes;
- **Protection :** revalorisation du minimum vieillesse et de l'allocation adultes handicapés ; les moyens alloués aux armées, à la justice et à l'intérieur seront également renforcés ;
- Avenir : un effort budgétaire important sera porté sur l'éducation (860 millions d'euros d'augmentation du budget, malgré la suppression programmée de 1.800 postes), la recherche, la transition écologique et à travers le « Grand plan d'investissement » du Gouvernement ;

La transformation en profondeur de l'action publique s'accélèrera en 2019 avec :

- la réforme de l'audiovisuel public,
- un nouveau service public de l'emploi,
- la revue à la baisse des effectifs de l'État et de ses opérateurs (objectif de 50 000 suppressions d'emplois d'ici 2022),
- un rééquilibrage de la présence française à l'étranger en fonction des priorités géostratégiques.

Il est à noter que pour la première fois depuis 2001, la sécurité sociale présenterait en 2019 un budget excédentaire (700 millions d'euros).

III – CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

La loi de finances 2019 ne présente pas de gros bouleversements pour les collectivités locales après une année 2018 qui a vu :

- la mise en place des contrats financiers Etat-Collectivités
- la première étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à 2018. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) des communes et des départements est maintenue également, à hauteur de 26,9 milliards €. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local. Le texte prévoit les mêmes péréquations qu'en 2018.

Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues à un niveau de 2,1 milliards €, dont 1,8 pour les communes et 0,3 pour les départements, hors FCTVA (fonds de compensation de la TVA). Le gouvernement prévoit une hausse de 37 millions € du FCTVA, en raison de la reprise de l'investissement local.

Les régions devraient quant à elles bénéficier de 166 millions € supplémentaires.

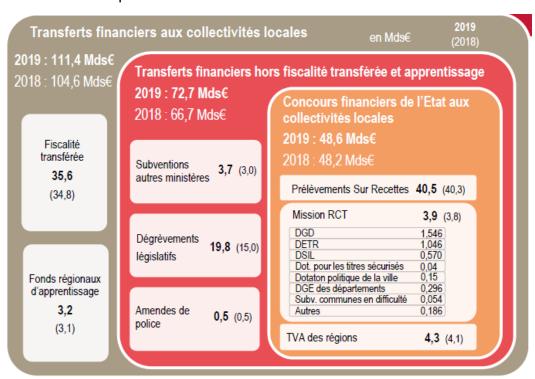
Les dispositions fiscales majeures concernant les collectivités sont renvoyées au projet de loi dédié (annoncé courant 2019), qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale.

Toutefois, le dégrèvement de la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation (65%), pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018), est bien confirmé. La troisième tranche interviendra en 2020, l'objectif étant de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires, pour au moins 80% des ménages.

La question des 20% de contribuables non concernés pour le moment par cette exonération sera abordée dans ce projet de loi.

En ce qui concerne la compensation pour les communes, l'une des pistes du gouvernement serait un transfert vers les communes de la part de taxe foncière actuellement allouée aux départements et les intercommunalités.

Mais rien n'est officiel pour le moment. Par ailleurs, la baisse des contrats aidés se poursuit : ils devraient plafonner à 130 000 en 2019.



IV - SITUATION DE LA COMMUNE

L'humanité financière est l'avenir de la démocratie

Alors que les finances publiques occupent une place centrale dans le fonctionnement et les débats des sociétés contemporaines, qu'elles constituent un dispositif clé du système politique économique et social, la Commune de Berre l'étang maintient le sens du collectif, de l'intérêt général, de la solidarité et de la justice sociale.

Grâce à la maîtrise importante de la dépense en fonctionnement et malgré une large contribution aux redressements des finances publiques soit 11 145 000 € depuis 5 ans, la Commune mobilise ses réflexions et ses pratiques en faveur de la cohésion sociale sur l'ensemble de son territoire et pour l'ensemble de ses administrés.

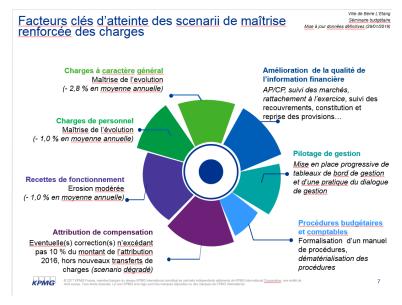
Solidarité, justice et égalité doivent demeurer une réalité communale.

Ainsi, la collectivité poursuit malgré les contraintes financières imposées par l'Etat depuis de nombreuses années, sa politique d'aides sociales et ses investissements qui lui permettent de réduire les fractures territoriales, sociales et numériques.

« Les collectivités s'appuient sur la fragilisation de leur budget pour renforcer leurs outils d'évaluation et de contrôle » - Rémy le SAOUT – Sociologue –

Au-delà de la recherche des économies à réaliser, la Commune doit faire un effort d'adaptation en changeant sa façon d'appréhender ses budgets. Cela signifie, outre la modernisation et la dématérialisation comptable et financière réalisées en 2018, la mise en œuvre en 2019 d'outils de pilotage lui permettant de passer d'une analyse prévisionnelle à une projection mensuelle du réalisé.

La borne de croissance des dépenses de fonctionnement a été définie comme les collectivités contractualisées à un maximum de 1.2 % des dépenses réelles. Avec l'inflation et le GVT (Glissement vieillissement technicité) sur la masse salariale, le but à atteindre est donc la stabilité des dépenses de fonctionnement.



Il faut pour cela mettre en œuvre une démarche de reporting afin d'établir un dialogue de gestion entre les services, la direction et les élus dans une logique pluriannuelle.

Le budget doit s'inscrire dans une démarche de performance où tous les acteurs s'approprient l'objectif de la maîtrise des dépenses.

<u>Une année 2018 marquée par une nouvelle étape de transferts de compétences (Incidences limitées pour la commune).</u>

Une mise en œuvre avancée des mesures d'accompagnement :

Introduction de la gestion en AP/CP:

- Parfaite régularité des ouvertures de crédit,
- Programmation renforcée et meilleure lisibilité de l'effort d'investissement.

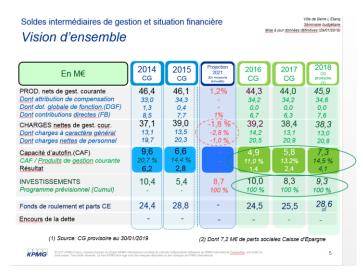
Renforcement du pilotage de gestion :

- Généralisation des engagements et homogénéisation des pratiques,
- Amélioration corollaire du traitement des opérations de fin d'exercice (Qualité des rattachements notamment),

Introduction progressive de tableaux de bord de pilotage budgétaire, financier et de gestion

Poursuite de la dématérialisation des opérations budgétaires et comptables

Une situation financière extrêmement saine :



Un fonds de roulement conséquent et pérenne :

- L'effort d'investissement soutenu, largement autofinancé, n'affecte pas le niveau exceptionnel des disponibilités,
- L'acquisition de 7,2 M€ de parts de Caisse d'Epargne permet de valoriser en toute régularité ces disponibilités, sans risque en capital ni de liquidité.

Une capacité d'autofinancement restaurée malgré l'ampleur de la contribution au redressement des finances publiques :

- La capacité d'autofinancement devrait en 2018 approcher les 7.3 M€, enregistrant ainsi une nouvelle croissance, de plus de 1 M€, par rapport à l'exercice précédent,
- Elle devrait ainsi retrouver son niveau de 2015, et représenter, de manière satisfaisante, près de 14,5 % des produits de gestion courante,
- Les mesures de maîtrise des charges engagées en fin 2016, à l'origine principale de cette inflexion, permettent ainsi à ce jour « d'effacer » l'incidence financière de la montée en régime de la contribution au redressement des finances publiques imposée à la commune (Disparition totale de la DGF et amputation du produit de la fiscalité directe locale revenant à la commune).

Une trajectoire financière maîtrisée et conforme aux orientations retenues :

Des indicateurs clefs de gestion courante en progression :

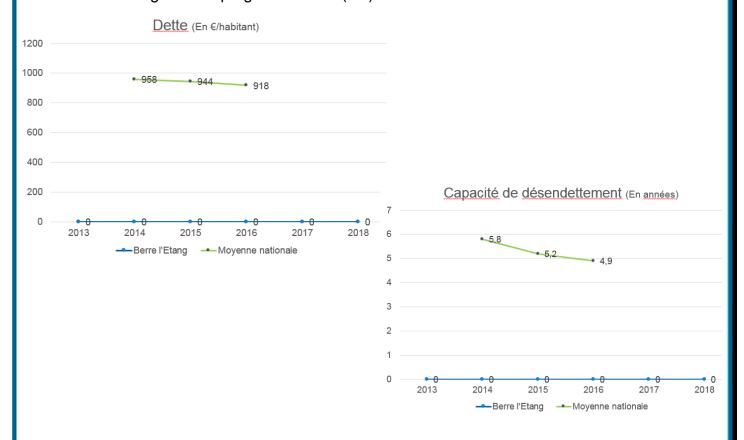
- L'excédent brut de gestion courante, solde le plus « avancé », la capacité d'autofinancement (Epargne brute), l'absence de frais financiers, la capacité d'autofinancement nette (Epargne nette) évoluent positivement en 2018,
- Ces soldes intermédiaires de gestion atteignent ou excèdent légèrement les niveaux projetés, et se rapprochent des niveaux cibles souhaités.

Un « rebond » sans doute provisoire des recettes :

 Ce rebond, dont une fraction ne sera pas récurrente (« Rappels » sur exercices antérieurs) permet toutefois d'envisager avec plus de sérénité les menaces pesant pour 2019 sur une part significative des bases de taxe foncière (Démantèlement industriel) et de manière induite sur le produit global de la fiscalité locale (Incidence nette de ce démantèlement).

Une capacité d'investissement privilégiée:

- L'effort d'investissement par habitant de la commune est près de deux fois supérieur à celui de la moyenne nationale de la strate démographique,
- La commune est en capacité de poursuivre cet effort et d'autofinancer l'intégralité du programme voté (AP).



<u>Une situation patrimoniale exceptionnellement favorable, caractérisée</u> notamment par :

Un fonds de roulement conséquent :



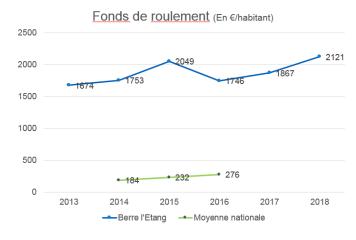
(1) Dont 7,2 M€ de parts sociales Caisse d'Epargne

- Le fonds de roulement de la commune demeure maintenu à un niveau hors du commun, représentant plus de huit mois de dépenses courantes,
- Ramené à l'habitant, il se situe en 2016 à plus de six fois le fonds de roulement moyen de la strate démographique, et ce malgré l'absence totale d'endettement,
- Son ampleur justifie du vote régulier d'un budget en significatif suréquilibre.

Un faible niveau de créances clients et redevables :

- Un risque associé de non recouvrement très faible,
- Un provisionnement de ce risque demeurant à systématiser.

Des liquidités (trésorerie) abondantes :



- Des liquidités atteignant au 31 décembre dernier 27,6 M€, et une trésorerie disponible selon CG prévisionnel 28.6 M€,
- L'acquisition de parts sociales de la Caisse d'Epargne, aisément cessibles, permettant de valoriser cette trésorerie dans des conditions strictement réglementaires.

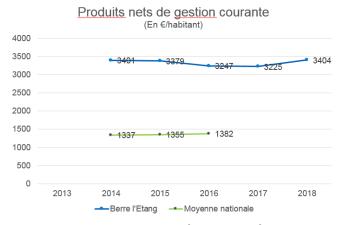
Le projet de budget qui vous est présenté ci-après prend en compte :

- le contexte institutionnel et financier incertain avec notamment les transferts de compétences à la Métropole,
- les baisses des dotations de l'Etat : DSU, FNGIR, CRFP et péréquation FPIC,
- la perte de recettes fiscales importantes avec le démantèlement du site pétrochimique LyondellBasell,
- l'obtention de plus en plus difficile de subventions et de concours d'autres collectivités territoriales.

PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2019

I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<u>Un « rebond » favorable mais sans doute non pérenne des recettes de fonctionnement :</u>

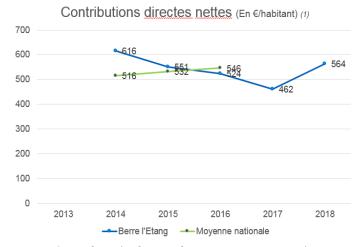


Un niveau peu ordinaire de ressources par habitant :

- Les produits nets de gestion courante par habitant demeurent sans commune mesure avec ceux de la moyenne des communes de la strate, et se situent à plus de 2,3 fois ces derniers,
- Cette « richesse » historique, née du tissu industriel local, est aujourd'hui pérennisée par le mécanisme de l'attribution de

compensation versé par la Métropole,

• L'attribution de compensation représente en 2018 près de 76% des produits de gestion courante de la commune, ce qui constitue néanmoins, pour mémoire, un facteur potentiel de fragilité financière.



Un « rebond » sans doute provisoire des recettes :

- Ce rebond provient à titre principal du produit des contributions directes.
- Une fraction de ces produits ne sera pas récurrente (« Rappels » sur exercices antérieurs), mais ce rebond permet toutefois d'envisager avec plus de sérénité, comme indiqué en synthèse, les menaces pesant pour 2019 sur une part significative des bases de taxe

foncière (Démantèlement industriel) et de manière induite sur le produit global de la fiscalité locale (Incidence nette de ce démantèlement).

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à environ 44 000 000 € hors produits financiers et exceptionnels.

Suite à la non prise en compte de la revalorisation exceptionnelle de bases en 2018 (1,2%), l'AMF a demandé à l'État de prendre en charge les pertes de recettes dans le calcul de l'évolution des bases en 2019. La commune de Berre l'Étang n'envisage pas d'augmenter la pression fiscale sur les ménages (TH, TFB, TFNB).

Comparaison des recettes fiscales de la commune entre 2016 et 2019

en milliers d'€	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019 / 2018 en %
Fiscalité Directe locale (TH TF)	7 428	6 721	6 881	6 000	-13 %
AC	34 240	34 240	34 640	34 640	0
DSC	870	870	0	0	0
Autres (FNGIR, TA,)	558	627	627	610	0
TOTAL	43 098	42 458	42 148	41 250	- 2 %

En ce qui concerne **la fiscalité directe**, il est à noter que la commune a enregistré une recette exceptionnelle de 667 825 € en 2018. Cette hausse de recette correspond à la régularisation du calcul erroné de la base liée au démantèlement progressif de LyondellBasell en 2017. Elle a été réinjectée en 2017 pour une comparaison plus juste.

Quant à la contribution au redressement des finances publiques, la commune a dû s'acquitter d'un montant de 965 826 € en 2018 ainsi que du FPIC pour 49 373 €. Ces données sont prises en compte dans le comparatif.

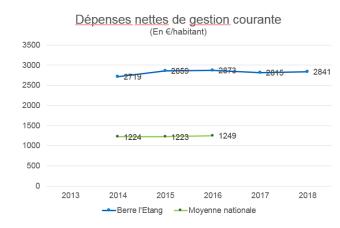
Au niveau de l'Attribution de Compensation, la somme de 34 640 122 € a été confirmée par la Métropole et a intégré à partir de 2018 la DSC d'un montant de 867 422.29 €.

Évolution des versements de la DGF et de la DSU

en milliers d'€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation Forfaitaire	1 640,46	1 611,16	1 285,09	391,09	130.36	0	0	0
Dotation de Solidarité Urbaine	231,64	231,64	231,64	231,64	231,64	208.47	173.72	173.72
TOTAL	1 872,09	1 842,80	1 516,72	622,73	231,64	208.47	173.72	173.72
évolution des écarts	-3,22	-29,30	-326,08	-894,00	-391,09	-23.17	- 34.75	0

Ainsi entre 2018 et 2019 les recettes issues de la fiscalité et des dotations devraient passer de 42.3 M € à 41.4 M €.

II. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



La loi de programmation des finances publique fixe un objectif de maîtrise des fonctionnement dépenses de collectivités de Md€ sur 5 13 ans (2018/2022). Cet objectif correspond à une évolution des dépenses de 1.2 % par an. La Commune de Berre l'étang qui n'est pas concernée par la contractualisation avec l'Etat. s'insère volontairement dans la démarche en stabilisant ses dépenses de fonctionnement.

<u>Des dépenses courantes de fonctionnement en léger repli tout en maintenant une politique sociale forte:</u>

Un niveau de service rendu en proportion du niveau exceptionnel de ressources :

- Les dépenses nettes de gestion courante par habitant sont également sans commune mesure avec celles de la moyenne des communes de la strate, et se situent en proportion à près de 2,3 fois ces dernières,
- Les charges à caractère général, ramenées à l'habitant, se situent à près de 4 fois celles de la moyenne de la strate.

Une trajectoire infléchie pour les charges à caractère général, mais juste stabilisée pour les frais de personnel :

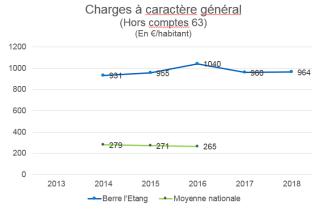
 Les évolutions observées s'inscrivent dans les tendances projetées, mais l'inflexion doit toutefois être accentuée.

<u>Évolution des Dépenses réelles de fonctionnement de la commune entre 2018 et 2019</u>

	2018			2018				2019	
en milliers d'€	BP (1)	BP+D M (2)	Évolution en% (2)/(1)	BP (3)	Évolution en% (3)/(1)	Évolution en% (3)/(2)			
Charges à caractère général 011	15 035	14 166	- 6	14 125	-6	0			
Charges de personnel 012	21 148	21 518	+1.7	21 912	4	2			
Autres charges de gestion courante 65	4 773	4 660	-3	4 750	0	2			
Charges exceptionnelles 67	300	220	-26	219	-27	0			
Total	41 526	40 564	-3	41 006	-1,2	1			

Il est à noter:

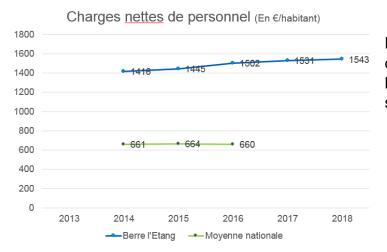
- Une stabilisation des charges à caractère général relative à la rationalisation des dépenses.
- Une légère hausse des charges de personnel suite la nomination en tant que stagiaires d'un certain nombre de contractuels, de la mise en œuvre des PEC, de l'impact annuel du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).
- Une stabilisation des autres charges courantes liée aux subventions versées.
- Une baisse des charges exceptionnelles relative à une surévaluation les années précédentes.



Cela s'inscrit dans la continuité des efforts de rationalisation des dépenses opérés par la commune sur l'ensemble de ses postes et notamment sur celles des budgets annexes.

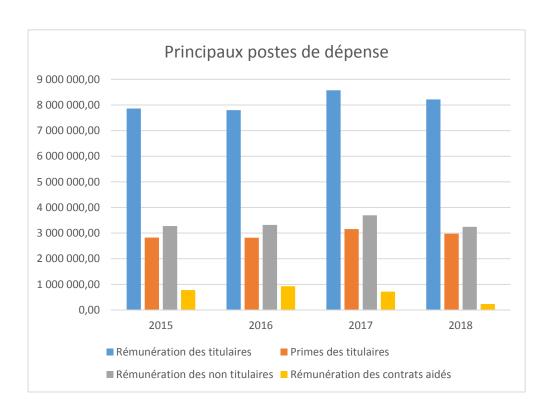
- Le changement de politique en matière de contrats aidés en 2018 et la volonté communale d'agir fortement contre le chômage et la précarité ont conduit la Commune à recourir aux chantiers d'insertion.
 - Outil de cohésion économique et sociale, l'insertion par l'activité économique (IAE), qui bénéficie du soutien financier de l'Etat, permet à la commune de favoriser des contrats avec des chômeurs, prioritairement berrois, très éloignés de l'emploi, en lieu et place de contrats privés plus coûteux.
- Les charges courantes ont été réduites par une politique d'économie de gestion par exemple sur les postes « courrier », « reprographie » « diverses fournitures »...
- De plus, la modernisation des procédures telle que la dématérialisation, la mise en œuvre de nouvelles méthodologies de travail telles que le Guichet unique favorisent la maîtrise des charges.

Evolution des dépenses de personnel



La commune fait des efforts depuis plusieurs années afin de limiter la hausse de la masse salariale.

	Rémunération des titulaires	Primes des titulaires	Rémunération des non titulaires	Rémunération des contrats aidés
2015	7 859 887.88	2 824 395.48	3 273 713.62	777 058.97
2016	7 795 705.17	2 820 759.56	3 321 605.35	927 884.11
2017	8 569 815.88	3 155 777.31	3 697 141.12	719 085.57
2018	8 214 041.20	2 976 764.99	3 246 705.84	237 826.31

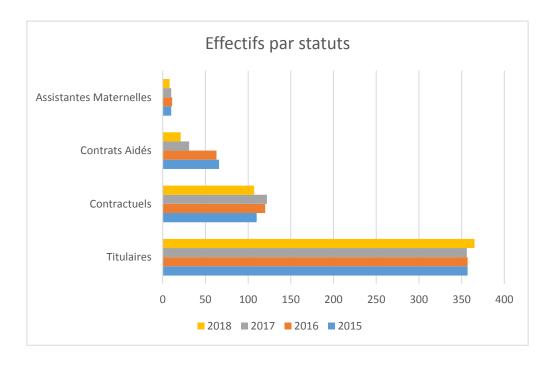


- Il est aisé de voir que la part la plus importante est celle représentée par le traitement indiciaire brut des titulaires. Après une hausse en 2017 en raison d'une première vague de nominations en tant que stagiaires d'un certain nombre de contractuels, l'année 2018 a vu un recul dû au fait que certains départs à la retraite ne sont pas remplacés grâce à un redéploiement efficace des effectifs entre les services. Il s'agit des premiers fruits d'une réflexion sur l'organisation des services menée par la Direction Générale des Services et la Direction des Ressources Humaines.
- Une hausse de 4.5% de la rémunération des titulaires entre 2015 et 2018 dénote d'une saine gestion au regard du GVT (glissement vieillesse technicité) qui représente à lui seul entre 1.5 et 2% chaque année.
- Autre fait notable, une forte baisse dans l'utilisation des contrats aidés suite à un désengagement constant de l'Etat.

1. La structure des effectifs

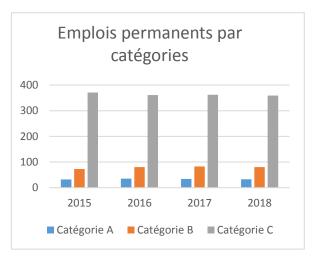
Globalement et depuis plusieurs années, nous pouvons constater une baisse des effectifs notamment en ce qui concerne les contractuels et contrats aidés ce qui démontre que progressivement les situations de précarité diminuent.

	Titulaires	Contractuels	Contrats Aidés	Assistantes Maternelles	Total
2015	357	110	66	10	543
2016	357	120	63	11	551
2017	356	122	31	10	519
2018	365	107	21	8	501



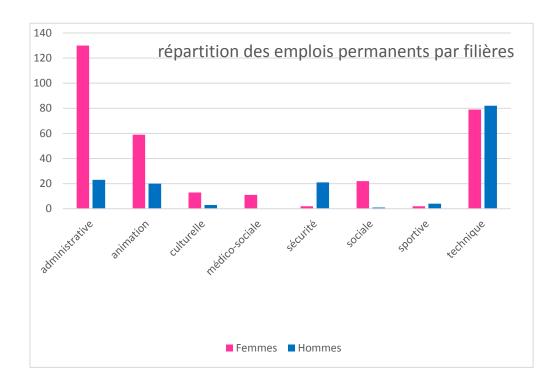
Des effectifs permanents en légère baisse, notamment au niveau des catégories C. qui démontre une politique dynamique de promotion du personnel communal.

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
2015	32	73	371	476
2016	35	80	361	476
2017	34	83	362	479
2018	33	80	359	472



Deux filières sont représentées particulièrement ce qui est tout à fait classique dans les communes de strates similaires.

Filières	Femmes	Hommes	Total
administrative	130	23	153
animation	59	20	79
culturelle	13	3	16
médico-sociale	11	0	11
sécurité	2	21	23
sociale	22	1	23
sportive	2	4	6
technique	79	82	161



2. L'âge des agents

La commune a globalement une moyenne d'âge assez élevée.

	Agents masculins	Agents féminins
% d'agents de plus de 55 ans	46%	27%
% d'agents dont l'âge est	17%	21%
compris entre 51 et 55 ans		
% d'agents dont l'âge est	17%	22%
compris entre 46 et 50 ans		
% d'agents dont l'âge est	10%	15%
compris entre 41 et 45 ans		
% d'agents dont l'âge est	5%	9%
compris entre 36 et 40 ans		
% d'agents dont l'âge est	4%	2%
compris entre 31 et 35 ans		
% d'agents dont l'âge est	0%	2%
compris entre 26 et 30 ans		
% d'agents de moins de 26	1%	1%
ans		

63% des agents masculins et 48% des agents féminins ont plus de 50 ans.

1% des agents masculins et 3% des agents féminins ont moins de 30 ans.

3. Le temps de travail

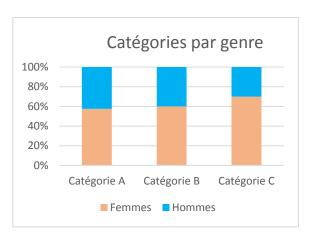
Les services municipaux n'ont pas tous la même organisation au niveau du temps de travail. Reste que les agents travaillent tous la même durée sur l'année, que celle-ci soit annualisée ou organisée sur des cycles de travail hebdomadaires.

Une réflexion est engagée afin de rendre l'organisation des plannings davantage en adéquation avec les besoins des administrés et du service public.

4. Egalité entre les hommes et les femmes

57.57% des agents de catégories A sont des femmes ainsi que 60% des agents de catégorie B.

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	19	48	251	318
Hommes	14	32	108	154



III - SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - Les dépenses d'investissement

Le programme d'investissement de la ville de Berre-l'Etang pour la période 2016-2020 projette un volume d'investissement global de près de 25 M€.

Rappel : Opérations Structurantes 2016-2017-2018-2019-2020

(le projet de révision du montant de l'AP/CP du complexe tennistique qui sera présenté au CM du 28/03/2019 avant le vote du BP 2019 est pris en compte pour information)

Projets	Coûts
Poste de police	1 366 727 €
Avenue Salengro	852 000 €
Place Joffre et Jaurès	933 971 €
Stade de l'Arc	1 462 400 €
Cosec Dojo	2 173 729 €
Guichet unique	400 000 €
Complexe Sportif Tennis	2 400 000 €
Mauran	4 232 000 €
Crèche	3 420 500 €
Ecole Maternelle Casanova	576 000 €
Total TTC	17 817 327 €

Ainsi, en 2019 les dépenses réelles d'investissement devraient s'élever à **14 M€** et concerner notamment les projets suivants :

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement - AP/CP

Création d'une Crèche municipale dans un bâtiment réhabilité:

Une nouvelle crèche municipale sera réalisée pour un montant de travaux estimés à 3 420 000 €. Cette AP/CP sera révisée avant le vote du BP afin de prendre en compte la nouvelle planification des travaux dont le montant reste identique.

Requalification du Hameau de Mauran :

Le Hameau de Mauran bénéficiera d'un programme de requalification de voirie et réseaux pour un montant de travaux révisé en novembre 2018 à 4 232 000 €.

Un groupement de commande pour l'eau et l'assainissement et une convention de mandat pour le pluvial ont été signés avec la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) à hauteur de 1 000 000 € compris dans ce programme. Il convient de rappeler que les montants engagés à ce titre seront remboursés par l'AMP.

Création d'un complexe tennistique

Un complexe tennistique offrant un espace de 3 900 m², deux courts en plein air et deux courts couverts, plus un Club House de 135 m² sera réalisé pour un montant de

travaux estimé à 2 400 000 €. Cette AP/CP sera révisée avant le vote du BP afin de prendre en compte le coût des travaux complémentaires.

Plan numérique - câblage de l'ensemble des établissements scolaires et acquisition de tableaux numériques :

Ce plan prévoit la mise aux normes des réseaux et notamment du câblage qui permettront un débit optimal pour le fonctionnement des tablettes et des tableaux numériques. Le montant prévu est de 352 000 €.

Rénovation et mise aux normes de l'office de l'école maternelle Casanova :

La création d'une salle de réfectoire et d'une cuisine pour un montant de 576 000 €. Cette AP/CP sera révisée avant le vote du BP afin de prendre en compte la nouvelle planification des travaux dont le montant reste identique.

Création d'un Guichet unique :

Un Guichet unique est en cours de réalisation pour un montant de 400 000 €. Cette AP/CP sera révisée avant le vote du BP afin de prendre en compte la nouvelle planification des travaux dont le montant reste identique.

Investissement 2019 hors AP/CP

On notera en particulier :

Réfection complète douches vestiaires Stade Roger Martin

Gros œuvre - Chauffage/Plomberie – Electricité pour 108 000 €

Cimetière St ROCH: soit 7 caveaux de 2 places, 20 caveaux de 4 places et 3 caveaux de 6 places pour 130 000 €

Restructuration des locaux COSEC DOJO

Tranche Optionnelle mission MOE qui a été validée avec l'aménagement d'un accès pour l'école Picasso et un câble EDF à remplacer 250 000 €

Réfection tribunes et vestiaires et accès pompiers (sylvanès) du Stade de l'Arc Mise en conformité de l'ensemble du bâtiment, Vestiaires côté entrée - Club House COB XV Intérieur/Extérieur - Création de Vestiaires Filles - Local Jeunes - 2ème vestiaire sous les tribunes pour 180 000 €

Déploiement fibre et téléphonie IP – de Bâtiments Communaux et étanchéité de toitures pour 300 000 €

Les travaux 2019 prévus dans les établissements scolaires (hors AP Plan numérique) totalisent près de 400 000 € dont le dédoublement des classes de CE1 pour 100 000 €

Parts sociales:

Les Sociétés Locales d'Epargne de la Caisse d'Epargne (CEPAC) sont l'un des principaux partenaires financiers du secteur public local. A ce titre elles ouvrent leur

capital aux collectivités territoriales et EPCI sous réserve qu'elles ne détiennent pas plus de 20% du capital de la SLE de leur ressort.

En conséquence la commune a sollicité la CEPAC afin de souscrire en 2018 des parts sociales à hauteur de **7 200 000** € sur son budget d'investissement. Cette orientation présente le double avantage de garantir l'usage futur de ces fonds pour des programmes d'investissement et de garantir la perception d'un intérêt annuel abondant le budget de fonctionnement à hauteur de **120 000** €.

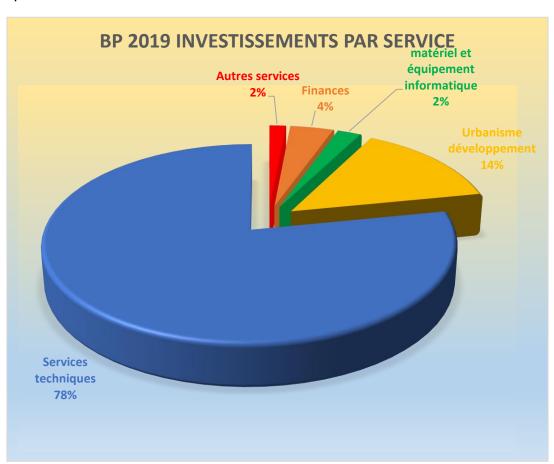
Acquisitions foncières et études associées :

La Commune a décidé de procéder à l'acquisition de certaines parcelles de terrain le plus souvent dans le but de procéder à l'aménagement de parkings, de cheminements piéton et de pistes cyclables.

Acquisition emprises aménagement des voies et du giratoire du hameau de Mauran : 427 250 €.

Le montant total des investissements relatifs aux acquisitions foncière et études associées s'élèvera à 1 800 500 €.

Les principaux services à l'origine des investissements sont la direction des services Techniques, la direction de l'Urbanisme et du Développement, la direction des Finances et dans une moindre mesure le service informatique et la Commande publique.



3 – Les recettes d'investissement

Afin de financer son programme d'investissement, la commune s'est engagée dans la recherche de partenariats financiers.

A ce titre, elle sollicitera à nouveau un Contrat départemental de développement et d'aménagement (CDDA) auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour une enveloppe d'investissement de 7.4 M€ sur 2 ans (2019/2020)

Cette participation financière devrait permettre de financer près de 50% des dépenses d'équipement.

Les autres recettes d'investissements proviennent du fonds de compensation de la TVA à hauteur de 1 000 000 € et de subventions issues de l'Etat et de la Région pour près de 100 000 €.

La commune, consciente des enjeux liés aux subventions, explore de nouvelles voies de participations financières notamment auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur et de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local

Il est à noter que la commune n'aura pas recours à l'emprunt en 2019. L'investissement sera par conséquent couvert par l'excédent de fonctionnement.

IV – L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2019

En 2019, les efforts engagés par la commune en terme de rationalisation des dépenses de fonctionnement se poursuivent et devraient permettre de dégager une épargne nette de près de $4.1 \, M \in$, en tenant compte des produits et charges exceptionnels.

Il est à souligner que le fort niveau de fonds de roulement de la commune lui permet de ne pas avoir recours à l'emprunt.

Dans ce contexte, l'absence de remboursement d'intérêts et de capital de la dette implique que les trois types d'épargne sont confondus (courante, brute et nette)

La section d'investissement devrait connaître un déficit réel de près de 2.9 M€.

Dans ce contexte, le transfert de la section de fonctionnement afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement devrait être de 4.6~M€. Cet autofinancement de 0.5~M€ réduira partiellement le sur équilibre budgétaire de la section de fonctionnement.

Le Budget Primitif 2019 de la Ville de Berre l'Étang devrait présenter les masses suivantes :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes équilibrées à 16 M€

Section de Fonctionnement en suréquilibre:

Dépenses 45,5 M€ Recettes 55.5 M€

Il est à noter que ces masses ne sont qu'indicatives et ne tiennent notamment pas compte des opérations d'ordre ou du montant des dotations aux amortissements qu'il conviendra de valoriser.